

DESCRIPTION DES VEHICULES MBK TYPE 89

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : MBK
Z.I. de Rouvroy - 02100 SAINT QUENTIN
- 0.2. Marque : MBK
- 0.3. Genre : Cyclomoteur
- 0.4. Type : 89
- 0.5. Puissance administrative : néant

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2
 - 1.1.1. Emplacement de la roue motrice : AR
 - 1.1.2. Emplacement de la roue directrice : AV
- 1.2. Dimensions des pneumatiques : AV : 2 1/4 - 18
AR : 2 1/4 - 18
- 1.3. Constitution du cadre ou de la coque :
Coque en tôle emboutie formant réservoir à sa partie supérieure AV.
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur :
A la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

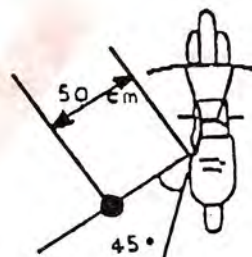
- 2.1. Poids total autorisé en charge : 178
- 2.2. Possibilité d'attelage d'un side-car : non
- 2.3.
- 2.4. Charge maximale admissible :
 - 2.4.1. Sur l'essieu 1 : 140
 - 2.4.2. Sur l'essieu 2 : 140
- 2.5.
- 2.6.
- 2.7. Empattement : 1,09
- 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche
 - 2.8.0. Total : 53
 - 2.8.1. Sur l'essieu 1 : 26
 - 2.8.2. Sur l'essieu 2 : 27
- 2.9. Porte-à-faux avant : 0,289
- 2.10. Porte-à-faux arrière : 0,318
- 2.11. Longueur hors-tout : 1,710
- 2.12. Largeur hors-tout : 0,60

MOTEUR

- 3.1. Dénomination :
 - 3.1.1. Marque : MBK
- 3.2. Description générale :
 - 3.2.1. Type : à combustion interne à piston en mouvement alternatif et vilebrequin
 - 3.2.2. Cycle : à explosion
 - 3.2.3. Nombre de temps : 2
 - 3.3. Nombre de cylindre : 1
 - 3.4. Dimensions :
 - 3.4.1. Alésage (mm) : 39
 - 3.4.2. Course (mm) : 41,8
 - 3.4.3. Cylindrée (cm³) : 49,9
 - 3.5. Rapport volumétrique de compression : 8,6 à 1
 - 3.6. Puissance maximale (KW ISO) : 1,25
 - 3.7. Régime de puissance maximale (tr/min) : 5200
 - 3.8. Couple maximal (mdAN ISO) : 0,30
 - 3.9. Régime couple maximal (tr/min) : 3500
 - 3.10. Régime de rotation maximal (tr/min) : 5200
 - 3.11. Carburant utilisé : essence
 - 3.12. Réservoir de carburant : 5 L dans la partie avant du cadre
 - 3.13. Mode d'alimentation du moteur : 1 carburateur à un corps
 - 3.14. Type de filtre à air : sec
 - 3.15. Allumage :
en variante : Par bougie, bobine d'induction et condensateur commandés par un rupteur.

Par bougie, bobine d'induction commandée par un dispositif magnétique sans contact assisté électroniquement.

- 3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 12
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'air naturelle
- 3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 1
 - 3.19.1. Description :
il se compose d'une partie conique de 250 mm de long suivi par une partie cylindrique de Ø 65 mm et 200 mm de long
 - 3.19.2. Référence : **TPSI 8336**
- 3.20. Niveau sonore au point fixe
 - 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBa) : 83
 - 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2600
 - 3.20.3. Schéma de la position du microphone :



4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses : Transmission automatique à variation continue
- 4.2. Type d'embrayage : centrifuge automatique
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par chaîne
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
 - 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) : 1730
 - 4.4.2. Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapport primaire	×	Rapport final	=	Démult. totale	Pneu	Vitesse à 1000 t/mn en km/h
PV	$\frac{242}{485}$	×	$\frac{48}{11}$	=	21,7	2 1/4 - 18	4,8
GV	$\frac{242}{87}$	×	$\frac{48}{11}$	=	12,1	2 1/4 - 18	8,5

- 4.5. Vitesse maximale (km/h) : 44,2
- 4.6. Indicateur de vitesse : en variante
- 4.7. Compteur kilométrique : en variante

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : Fourche télescopique
- 5.2. Arrière : Amortisseurs télescopiques

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : directe sur fourche télescopique

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : AV et AR
 - 7.1.1. Commande du frein de service : par leviers
- 7.2. Répartiteur de freinage : sans
- 7.3. Frein de secours : indépendance frein AV et AR
- 7.4. Frein de stationnement : sans
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

- 7.5.1. Frein de service : par levier câble et came
7.6. Assistance du frein de service : sans
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : sans
7.8. Types de freins :
7.8.1. Frein de service :
7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à tambour avec segments intérieurs
7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à tambour avec segments intérieurs

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : solo
8.2. Carénage : sans
8.3. Nombre de place assise : 1

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : sans
9.2. Feux de croisement : 1
9.3. Feux de position avant : sans
9.4. Feux rouge arrière : 1
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. Avant : 2 en variante
9.5.2. Arrière : 2 en variante
9.6. Feu stop : 1 en variante
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : sans
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Arrière : 1
9.8.2. Latéral : 4 (2 de chaque côté)
9.9. Feux de détresse : sans

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
10.1.3. Rétroviseur : 1
10.1.4. Avertisseur sonore : 1
10.1.5. Dispositif antivol : 1 verrouillant la roue AR en variante
10.2. Marques d'identité :
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : sur le tube de direction
10.2.2.
10.2.3. Structure du numéro d'identification : 8 caractères numériques
10.2.4. Le numéro d'identification commence à : 89300140
10.2.5. Identification du moteur :
— 49,9 sur carter moteur côté droit
— Numéro moteur frappé sur une plaque métallique rivetée sur la culasse côté droit

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur M.B.K., le 27 Janvier 1986 que le véhicule numéro 89300000 présenté comme prototype des véhicules :

Marque : M.B.K.
Type : 89

satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R. 76, R. 188, R. 188.1 et R. 194 à R. 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à 89300000.

Fait à SAINT QUENTIN

Le 28 Janvier 1986

LE CHEF DE SECTION DES T.P.E. (Mines)

P. SAINT-SOLIEUX

VU et APPROUVE

et ENREGISTRE SOUS LE NUMERO DNTV/86.15

Fait à AMIENS, le 5 Février 1986

P/LE DIRECTEUR et par DELEGATION,

L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES T.P.E. (Mines)

M. LEWANDOWSKI

MISE A JOUR

La notice ci-dessus qui précède le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

La notice modifiée s'applique à partir du véhicule portant le numéro 89300140.

Fait à SAINT QUENTIN

Le 10 Mars 1987

LE CHEF DE SECTION DES T.P.E. (Mines)

P. SAINT-SOLIEUX

VU et APPROUVE

et ENREGISTRE SOUS LE NUMERO DNTR/87.9

Fait à AMIENS, le 26 Mars 1987

P/LE DIRECTEUR et par DELEGATION,

L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES T.P.E. (Mines)

M. LEWANDOWSKI

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussigné MBK Industrie, constructeur, Z.I. de ROUVROY, 02100 SAINT QUENTIN, certifions que :

a) le véhicule

- 1.) Genre : Cyclomoteur
 - 2.) Marque : MBK
 - 3.) Type : 89
 - 4.) Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification :
 - 5.) Carrosserie : SOLO
 - 6.) Source d'énergie : ES
 - 7.) Puissance administrative : néant
 - 8.) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
 - 9.)
 - 10.) Poids total autorisé en charge : 178 kg
 - 11.) Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base : 53 kg
 - 12.) Poids total roulant autorisé : / kg
 - 13.) Charge utile du véhicule de base : / kg
 - 14.) Niveau sonore de référence : 83 dB (A)
 - 15.) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 2600 trs/min.
- est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

— pour être livré à :

(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à le

L'authenticité de ce certificat n'est
garantie que s'il porte sur la signature
le cachet du
modèle ci-
contre.



D. MARTINEZ
M.B.K.
Avenue Sacco et
93380 PIERRE
Tél. (1) 48.33.48
R.C. 770 7320 - SIRET 770 7320 0001
APE 6441 - SIRET 770 7320 0001

Nota : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
— d'une déclaration à la Préfecture
— le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.